## CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-**0/01** 

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

42149269

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011 Réception Préfet : 01/07/2011 Publication RAAD : 01/07/2011

OBJET: Désignation des représentants du Conseil général pour siéger au sem du conseil de ramme des

pupilles de l'Etat (Melun).

En application de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil général de désigner les Conseillers généraux qui le représenteront au sein des divers organismes et commissions internes ou externes au Département.

## LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment dans son article L. 3121-23,

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

Article 1 : de désigner les conseillers généraux dont les noms suivent pour représenter le Conseil Général de Seine-et-Marne au sein du conseil de famille des pupilles de l'Etat (Melun) :

- Mme Monique DELESSARD, en qualité de titulaire,
- M. Denis JULLEMIER, en qualité de titulaire.

Article 2 : que les représentants désignés ci-dessus siègeront dans ce conseil jusqu'au prochain renouvellement du Conseil général.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

( ) incul Em)

Vincent ÉBLÉ